

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 10 août 2015, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Assemblée de juillet 2015
 - 1.1 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2015
- 2 **Assemblée du 10 août 2015**
 - 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

- 3 **Administration générale**
 - 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Approbations révision budgétaire 2015 - OMH
 - 3.1.2 Régie des alcools, des courses et des jeux – Avis de demande de permis d'alcool Benny & Co
 - 3.1.3 Soumission pour installation de boutons panique au bureau municipal
 - 3.1.4 Adoption d'une politique pour contrer et gérer la violence en milieu municipal
 - 3.1.5 Avis de motion – Règlement fixant une tarification pour le recouvrement du coût d'acquisition des servitudes par la Municipalité pour l'implantation du réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur Du Lac Bleu
 - 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Soumissions pour la vente d'une émission d'obligations - Adjudication
 - 3.2.2 Série d'obligations – Concordance aux règlements d'emprunts
 - 3.2.3 Réalisation d'un emprunt de courte échéance (5 ans)
 - 3.2.4 Avis de motion – Abrogation du règlement 642-07 à l'effet d'annuler l'emprunt 83 800 \$.
 - 3.2.5 Avis de motion – Ajout aux pouvoirs de la directrice générale de la Municipalité (Art. 212.1 du Code municipal)
- 4.1 Service des Incendies

4.1.1 Rapports d'événements

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Ajout de 2 dos d'âne rue des Geais Bleus

5.1.2 Circulation lourde de Carrière Ange-Gardien pendant les travaux de la rue St-Georges

5.1.3 Rencontre d'information – Travaux de la rue Saint-Georges et Principale

5.1.4 Études géotechniques requises pour la réfection de la rue Principale

5.1.5 Réfection de la chaussée d'une section du rang Magenta

6 Hygiène du milieu

6.1 Avis de motion - Tarification des travaux réalisés dans le cours d'eau branche 1 de la rivière Barbue

6.2 Avis de motion - Tarification des travaux réalisés dans le cours d'eau Barré et sa branche 1

6.3 Avis de motion - Tarification des travaux réalisés dans le cours d'eau branche 2, 3 et 3A du Grand Cours d'eau

6.4 Adoption du règlement 781-15 – Tarification des travaux réalisés du cours d'eau Lafrance et Embranchement Dutilly

6.5 Décompte progressif – Travaux cours d'eau du Village autorisation de paiement

6.6 Gestion des boues

6.7 Achat d'un enregistreur de débordement pour le trop-plein de la Route 235

6.8 Achat d'un analyseur de chlore au réservoir d'eau potable

6.9 Offre de service pour une génératrice au poste de pompage de la rue Principale

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Avis de motion- Modification règlement 690-10, piscines résidentielles

7.2 Bassin de rétention de la rue Des Colombes

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

9.1 Demande du CPE Bambin Club

9.2 Modification du règlement d'emprunt numéro 782-15

Correspondance

Co-1 Ministre de la Sécurité publique – Programme formation pompiers volontaires

Co-2 Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) – Compétence opérateurs de stations municipales d'épuration

Co-3 Commission scolaire des Hautes-Rivières – Subvention agrandissement de l'école Jean-XXIII

Co-4 Direction de santé publique – Maladie de Lyme information

Co-5 Ministère des Transports – Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables

- et piétonnesVéloce II
- Co-6 Maison de Jeunes des Quatre Lieux – Rapport annuel d’activités
 - Co-7 Direction de santé publique – Prise en charge de certaines responsabilités de santé publique
 - Co-8 MRC de Rouville – Suivi pour demande de travaux de stabilisation
 - Co-9 Ministère des Transports – Suivi bris de la canalisation du fossé route 235 / Principale
 - Co-10 Ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles – Dépliants programmes Novoclimat
 - Co-11 Ministère des Transports – Suivi fauchage des bretelles sortie 55
 - Co-12 Ministère de la Faune – Interventions contre la rage du raton laveur
 - Co-13 Ministre des Transports – Suivi subvention aide à l’amélioration du réseau routier Municipal (PAARRM)

RÉSOLUTION 08-214-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 08-215-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2015

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2015.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 08-216-15

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d’autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D 50 238,80 \$
- Déboursés directs : 719,58 \$
- Fournisseurs : 109 631,59 \$

- Salaires : 68 344,50 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

**RÉSOLUTION 08-217-15
APPROBATION RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 – OMH**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'approuver le budget révisé 2015, daté du 30 juin, de l'Office Municipal d'Habitation d'Ange-Gardien, impliquant une modification de la contribution de la Municipalité pour un montant à payer de 8 732,00 \$ au lieu de 8 282,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-218-15
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – AVIS DE DEMANDE DE
PERMIS D'ALCOOL DE BENNY & CO**

Considérant que la Loi sur les permis d'alcool prévoit que la Régie des alcools, des courses et des jeux doit aviser la Municipalité des demandes qu'elle a reçues lorsque ces demandes concernent des établissements situés sur son territoire;

Considérant que Benny & Co. a adressé une demande de licence ou de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux et que la Municipalité peut s'opposer à une telle demande dans les 30 jours de sa publication;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien ne s'oppose pas à la délivrance d'un permis à cet égard sous réserve du respect des règlements municipaux.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-219-15
SOUSSION POUR INSTALLATION DE BOUTONS PANIQUE AU BUREAU
MUNICIPAL**

Considérant la démarche de tolérance zéro à l'intimidation et à l'agressivité de la Municipalité par l'élimination des sources potentielles d'insécurité lors de situation hors contrôle;

Considérant qu'il est nécessaire d'installer des boutons panique à certains postes de travail afin de sécuriser l'environnement de travail du personnel et d'assurer la présence policière expéditive en cas de besoin;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accepter l'offre de services de l'entreprise Alarme JP Com inc. relative à l'installation de trois boutons panique au bureau municipal, pour un montant de 495,00 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-220-15

ADOPTION D'UNE POLITIQUE POUR CONTRER ET GÉRER LA VIOLENCE EN MILIEU MUNICIPAL

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une politique pour contrer et gérer la violence en milieu municipal en vue de contribuer, avec la collaboration nécessaire de tous les acteurs pertinents, au maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter la *Politique pour contrer et gérer la violence en milieu municipal* de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FIXANT UNE TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DU COÛT D'ACQUISITION DES SERVITUDES PAR LA MUNICIPALITÉ POUR L'IMPLANTATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR DU LAC BLEU

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement fixant une tarification pour le recouvrement des frais relatifs à l'acquisition des servitudes par la Municipalité pour l'implantation du réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur du Lac Bleu.

RÉSOLUTION 08-221-15

SOUMISSIONS POUR LA VENTE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS – ADJUDICATION

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 513-99, 665-08, 676-09 et 677-09, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 août 2015, au montant de 3 448 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98 186,00 \$	217 000 \$	1,30000 %	2016	2,39128 %
		223 000 \$	1,50000 %	2017	
		229 000 \$	1,65000 %	2018	
		236 000 \$	1,85000 %	2019	
		2 543 000 \$	2,00000 %	2020	
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98 006,00 \$	217 000 \$	1,30000 %	2016	2,51880 %
		223 000 \$	1,50000 %	2017	
		229 000 \$	1,60000 %	2018	
		236 000 \$	1,85000 %	2019	
		2 543 000 \$	2,10000 %	2020	

Considérant que l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- Que l'émission d'obligations au montant de 3 448 000 \$ de la Municipalité d'Ange-Gardien soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;
- Que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-222-15

SÉRIE D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 448 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
665-08	446 900 \$
665-08	2 199 900 \$
676-09	162 400 \$
676-09	211 700 \$
677-09	75 100 \$
513-99	274 000 \$
677-09	78 000 \$

Considérant que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 448 000 \$;
- Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 24 août 2015;
- Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document

requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

- Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P. DE L'ANGE GARDIEN
101, RUE CANROBERT
ANGE-GARDIEN, QC
J0E 1E0

- Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 24 février et le 24 août de chaque année;
- Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité d'Ange-Gardien, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-223-15 RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE COURTE ÉCHÉANCE (5 ANS)

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 448 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 513-99, 665-08, 676-09 et 677-09, la Municipalité d'Ange-Gardien émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 24 août 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros : 665-08, 676-09 et 677-09, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - ABROGATION DU RÈGLEMENT 642-07 À L'EFFET D'ANNULER L'EMPRUNT DE 83 800 \$

M. Benoit Pepin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement abrogeant le règlement numéro 642-07 à l'effet d'annuler l'emprunt de 83 800 \$.

AVIS DE MOTION – AJOUT AUX POUVOIRS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ (ART. 212.1 DU CODE MUNICIPAL)

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement concernant un ajout aux pouvoirs de la directrice générale de la Municipalité selon l'article 212.1 du code municipal.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 08-224-15
AJOUT DE DEUX DOS D'ÂNE RUE DES GEAIS BLEUS**

Considérant que suite à l'installation des dos d'âne sur la rue des Geais Bleus l'an dernier, un impact majeur est perçu quant à la réduction de vitesse des automobilistes, permettant de ce fait de hausser la sécurité des résidents;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser l'installation de deux dos d'âne supplémentaires sur la rue des Geais Bleus aux endroits appropriés, selon le rapport de la directrice des services techniques et d'accepter l'offre de Construction Bauval au montant de 9 810,70 \$, plus taxes, ainsi que la dépense relative aux nouveaux panneaux de signalisation.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-225-15
CIRCULATION LOURDE DE CARRIÈRE ANGE-GARDIEN PENDANT LES TRAVAUX DE LA RUE SAINT-GEORGES**

Considérant que les travaux de réaménagement prévus de la rue Saint-Georges – Phase 1 entraîneront la fermeture temporaire à la circulation d'une section de ladite rue;

Considérant que les opérations courantes de Carrière Ange-Gardien nécessitent la circulation des véhicules lourds, laquelle est permise sur la rue Saint-Georges que de la sortie de la carrière située sur la rue Saint-Georges vers la route 235;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite déterminer un parcours alternatif pouvant être utilisé par les véhicules lourds requis pour les opérations de Carrière Ange-Gardien, tout en protégeant ses infrastructures routières;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- D'autoriser les véhicules lourds nécessaires aux opérations de Carrière Ange-Gardien à circuler sur le rang Casimir, de la sortie de la carrière située sur le rang Casimir vers la route 235;
- Que Carrière Ange-Gardien pourra se prévaloir de cette autorisation temporaire pendant la durée des travaux précités, selon le bon vouloir du conseil et conditionnellement à ce que les véhicules d'urgence puissent circuler sur le chemin privé situé sur la propriété de Carrière Ange-Gardien, aménagé ou à être aménagé par cette dernière.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-226-15

RENCONTRE D'INFORMATION – TRAVAUX DE LA RUE SAINT-GEORGES ET PRINCIPALE

Le conseil municipal souhaite informer les citoyens qu'une rencontre d'information est prévue le 17 août prochain au Centre récréatif à 19h concernant les travaux de la rue Principale et à 20 h pour les travaux de la rue Saint-Georges.

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de distribuer une publicité circulaire aux résidents concernés pour les inviter à ladite rencontre.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-227-15

ÉTUDES GÉOTECHNIQUES REQUISES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

Suite à la résolution numéro 05-129-15, le conseil avait autorisé une dépense relative à l'offre de services du Laboratoire de la Montérégie pour les études géotechniques pour la phase 2 des rues Saint-Georges et Principale;

Considérant qu'il a fallu ajouter 8 forages plus profonds que prévu à l'étude géotechnique;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'ajouter un montant de 2 900,00 \$ plus taxes à la dépense déjà approuvée, pour un montant total de 18 900,00 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE D'UNE SECTION DU RANG MAGENTA

En attente de documents. Remis à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION – TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU BRANCHE 1 DE LA RIVIÈRE BARBUE

Monsieur Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Branche 1 de la Rivière Barbue.

AVIS DE MOTION – TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU BARRÉ ET SA BRANCHE 1

Monsieur Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Barré et sa Branche 1.

AVIS DE MOTION – TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU BRANCHE 2, 3 ET 3A DU GRAND COURS D'EAU

Monsieur Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Branche 2, 3 et 3A du Grand Cours d'eau.

RÉSOLUTION 08-228-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT 781-15 – TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU LAFRANCE ET EMBRANCHEMENT DUTILLY

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 juillet 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 781-15 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 1 du cours Lafrance et embranchement Dutilly.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-229-15

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX COURS D'EAU DU VILLAGE

Considérant la résolution numéro 06-172-15 autorisant le paiement de la somme de 80 085,31 \$ aux entreprises Doménick Sigouin inc., conditionnellement à la délivrance des quittances par les sous-traitants ayant dénoncé leurs contrats;

Considérant que l'entreprise Doménick Sigouin souhaite que la Municipalité émette un chèque de 56 274,54 \$ à l'ordre de Entreprise Doménick Sigouin inc. et Les Produits de béton Casaubon inc. sur réception d'une quittance complète émise par cette dernière;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

- D'autoriser le paiement de 56 274,54 \$ conjointement à Les Entreprises Doménick Sigouin inc. et Les Produits de béton Casaubon inc.;
- De soustraire 56 274,54 \$ de l'autorisation de paiement décrété par la résolution numéro 06-172-15.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-230-15

GESTION DES BOUES

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a procédé à une demande de soumissions relativement à la gestion des boues à la station d'épuration;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

	ASDR Environnement	Centrix Environnement
Prix avec taxes	110 807,09 \$	106 894,56 \$

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité octroi un contrat à la compagnie Centrix environnement pour la somme de 106 894,56 \$, taxes incluses;

- Que les transferts budgétaires nécessaires dans la fonction « Hygiène du milieu » et/ou du surplus accumulé seront soumis pour approbation du conseil en fin d'exercice.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-231-15

ACHAT D'UN ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENT POUR LE TROP-PLEIN DE LA ROUTE 235

Considérant que depuis janvier 2014, un nouveau règlement est entré en vigueur sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

Considérant que, selon la loi, toute municipalité ayant subi des débordements dans les dernières années devrait être munie d'un enregistreur de débordement;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser les Services techniques à faire l'acquisition d'un enregistreur de débordement pour le trop-plein de la Route 235 selon l'offre de services de la compagnie Veolia, au montant de 3 259,70 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-232-15

ACHAT D'UN ANALYSEUR DE CHLORE AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Considérant que, suite à une inspection réalisée par le technicien M. Guy Archambault, ce dernier a remarqué une fuite importante sur l'analyseur de chlore au réservoir d'eau potable;

Considérant que cet appareil a entre 10 et 20 ans et qu'il est désuet;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de remplacer l'analyseur de chlore selon l'offre de services de la compagnie Provan et d'autoriser les dépenses relatives pour l'achat dudit appareil, soit 5 670,40 \$, plus l'installation et les taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-233-15

OFFRE DE SERVICES POUR UNE GÉNÉRATRICE AU POSTE DE POMPAGE DE LA RUE PRINCIPALE

Considérant que, suite à une demande du conseil, un représentant de la compagnie Drumco Énergie a fait l'inspection des équipements au poste de pompage de la rue Principale;

Considérant que suite à cette visite, une offre de services fut déposée pour l'achat d'une nouvelle génératrice;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser les Services techniques à demander une deuxième offre de services afin de comparer les prix pour cet achat.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION RÈGLEMENT 690-10, PISCINES RÉSIDENTIELLES

Monsieur Mario Carrier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, une modification du règlement 690-10 concernant les piscines résidentielles.

RÉSOLUTION 08-234-15 BASSIN DE RÉTENTION DE LA RUE DES COLOMBES

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'entériner le mandat donné à M. Martin Roussel relativement au fauchage du bassin de rétention de la rue des Colombes, pour la saison estivale 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-235-15 PROGRAMME D'INCITATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Considérant qu'une modification au *Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles* est nécessaire afin d'y intégrer les modalités sur le patinage artistique de Farnham;

Considérant qu'actuellement, ledit programme doit être renouvelé en septembre de chaque année, mais qu'il devrait plutôt couvrir les périodes budgétaires en cours soit, du 1^{er} janvier au 31 décembre;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de renouveler le *Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles* de la Municipalité d'Ange-Gardien, tel que soumis par Mme Annie Lévesque, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-236-15
DEMANDE DU CPE BAMBIN CLUB

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la fermeture d'une portion de la rue Saint-Jean, soit devant l'installation du CPE Bambin Club située sur cette rue, ainsi que la fermeture de la rue Rachel, entre la rue Principale et la rue Jérôme, en ce qui concerne la deuxième installation du CPE Bambin Club, afin que ce dernier puisse organiser une journée bicyclette pour ses deux installations, le 29 septembre 2015, de 9 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-237-15
MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 782-15

Considérant que le règlement numéro 782-15 décrétant une dépense et un emprunt de 1 600 853 \$ pour le réaménagement de la rue Saint-Georges – Phase 1 a été adopté le 16 juillet 2015, par la résolution numéro 07-210-15;

Considérant que le conseil souhaite affecter 700 000 \$ provenant de son fonds local régional des carrières et sablières au paiement d'une partie de la dépense décrétée par le règlement numéro 782-15;

Considérant que pour tenir compte d'un emprunt de 900 853 \$, il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 782-15;

Considérant qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- De modifier le titre du règlement numéro 782-15 de la façon suivante :

'Règlement numéro 782-15 décrétant une dépense de 1 600 853 \$ et un emprunt de 900 853 \$ pour le réaménagement de la rue Saint-Georges – Phase 1'

- De modifier l'article 4 de la façon suivante :

'Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 900 853 \$ sur une période de 25 ans et à affecter la somme de 700 000 \$ provenant du fonds local régional des carrières et sablières réservé à l'entretien et à la réfection de certaines voies publiques constitué par le règlement numéro 670-08.'

- D'enlever le 2^e paragraphe de l'article 5 pour qu'il se lise comme suit :

'Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.'

- D'enlever le 1^{er} paragraphe de l'article 7 pour qu'il se lise comme suit :

'Le conseil affecte également à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.'

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.'

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 08-238-15
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière